

Les vignettes de contrôle des bons de la Libération



(fig.1)

Les bons de la Libération émis à partir d'avril 1945 ont été revêtus de figurines qui n'ont pas un caractère fiscal mais qui font office de vignettes de contrôle.

Le dessin de ces vignettes reprend un timbre humide de dimension de la débite créé par l'arrêté consulaire du 9 Prairial an IX représentant Mercure en en modifiant les légendes. (fig.1)

A la base du dessin, la mention : bon de 1000 Frs, bon de 5000 Frs et bon de 10000 Frs.



Ces figurines finement gravées ont été imprimées par De La Rue à Londres. Elles existent également non dentelées.

